

Direction de l'espace public

Objet : Réalisation d'études d'enjeux, de diagnostics de sécurité routière et d'analyses post-accidents sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il convient de lancer une consultation pour renouveler l'accord-cadre relatif à la réalisation d'études d'enjeux, de diagnostics de sécurité routière et d'analyses post-accidents sur le territoire de Nantes Métropole ,

Considérant que pour répondre au besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un accord-cadre transversal multi attributaire (maximum 3) donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents, avec les seuils de commandes suivants : accord-cadre dénué de seuil minimum et assorti d'un montant maximum arrêté à 400 000,00 € H.T.sur la durée totale de 4 ans,

Les crédits correspondants sont prévus, dans les budgets des directions concernées.

Décide

Article 1 – Objet : Accord-cadre transversal multi attributaire (maximum 3) donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents, relatif à la réalisation d'études d'enjeux, de diagnostics de sécurité routière et d'analyses post-accidents sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 4 ans – Montant estimé du marché : accord-cadre donnant lieu à la conclusion de

marchés subséquent, dénué de seuil minimum et assorti d'un montant maximum arrêté à 400 000,00 € H.T.
sur la durée totale,

Article 2 – Attribution et signature de l'accord-cadre multi attributaire à venir,

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

21 MARS 2023

Fait à Nantes, le

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

mis en ligne le :

23 MARS 2023

Michel LUCAS



Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230321-2023_316DEC-AU
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023